

A QUI PROFITE LA DETTE ? UNE CAMPAGNE DU CEPAG, DU CADTM, DE LA FGTB WALLONNE ET DE LA FGTB BRUXELLES

Amboldi Vanessa

Le CEPAG s'est associé à la FGTB wallonne, à la FGTB Bruxelles et au Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM) pour mener une grande campagne de sensibilisation sur la dette publique belge.

Parce que la dette publique pèse lourdement sur les budgets de l'Etat fédéral, des entités fédérées et des pouvoirs locaux.

Parce que la dette sert de prétexte à tous les plans d'austérité qui sont en train d'asphyxier progressivement les populations, en Belgique et en Europe.

Parce que si nous ne réagissons pas, nous allons subir les mêmes politiques de saccage social et économique que celles qui sont imposées en Grèce, au Portugal, en Italie ou en Espagne et qui condamnent des populations entières à la précarité ou à la misère.

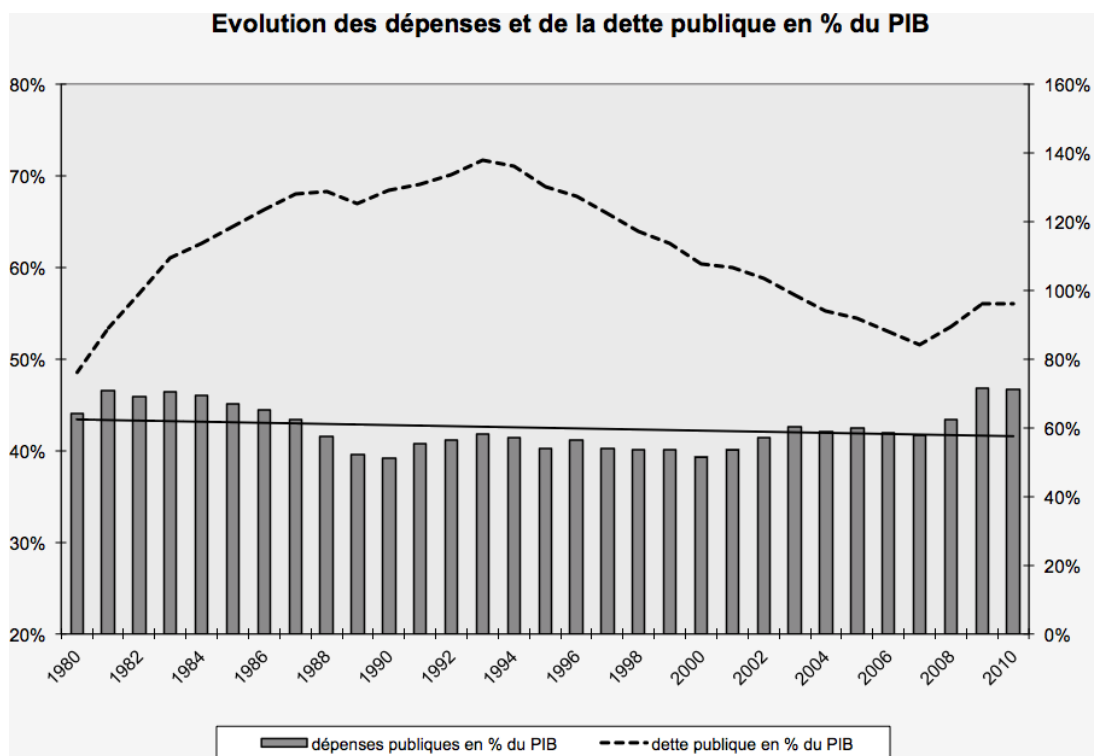
Nous posons donc cette question simple : « A qui profite la dette ? »

Nous voulons **lever l'écran de fumée sur la dette publique belge**. Nous voulons tordre le cou aux idées reçues sur la dette et les politiques d'austérité que l'on nous présente comme inévitables. Nous voulons démontrer que non, la population n'a pas vécu au-dessus de ses moyens. Et à l'heure où le gouvernement prévoit de nouvelles mesures d'austérité dans le cadre du budget 2013, nous proposons des alternatives crédibles, réalistes, efficaces à la logique de l'austérité qui nous mène droit à la catastrophe.

D'où vient la dette ?

Il est faux de dire que, depuis des décennies, les Belges vivent « au-dessus de leurs moyens » et que la dette provient d'un excès de dépenses publiques. Pour prouver le contraire, il suffit de montrer la façon dont les dépenses publiques belges ont évolué par rapport au PIB (ensemble des richesses produites par le pays). Il apparaît qu'elles sont restées stables, en moyenne à 43% du PIB, sur la période 1980-2010.

Le graphique ci-dessous montre l'absence de lien entre l'évolution des dépenses publiques et celle de la dette publique. Les périodes de hausse importante de la dette ne correspondent pas à des périodes dites de « largesses » des pouvoirs publics.



Si cette dette ne vient pas de ces prétendues largesses, alors d'où vient-elle ?

1. Les sauvetages des banques de 2008 et de 2011

Aujourd'hui, on ne parle quasiment que du problème du déficit et des dettes publiques. Pourtant, si la dette publique a augmenté, c'est surtout à cause du sauvetage des banques privées. On a donc socialisé massivement des dettes privées.

Ce sauvetage a provoqué une augmentation de la dette publique de 32,5 milliards €. Il ne faut cependant pas oublier les possibles nouvelles recapitalisations et les garanties publiques octroyées aux banques belges qui constituent une menace très grave pour les finances publiques.

2. L'explosion des taux d'intérêts fin des années 70

En 1979, pour lutter contre l'inflation, attirer les capitaux et relancer la machine économique américaine (notamment par un grand programme militaro-industriel), le gouvernement des États-Unis a décidé unilatéralement de relever fortement les taux d'intérêts. Cette hausse s'est répercutée rapidement au niveau mondial et la Belgique n'a pas échappé à la contagion. A cette époque, l'État belge a emprunté à des taux allant jusqu'à 14% ! Les charges d'intérêts ont alors explosé : au cours des années 80, la Belgique payait annuellement près de 20 milliards €... uniquement en intérêts de la dette (on est à environ 13 milliards € aujourd'hui).

3. Une politique fiscale socialement injuste

L'accroissement de la dette de l'État ces 30 dernières années est également dû à un choix politique qui a mis en place une fiscalité favorisant les grosses fortunes et les grandes entreprises privées : intérêts notionnels, réduction de la progressivité de l'impôt, précompte mobilier libérateur, amnisties fiscales... Ces mesures ont provoqué une diminution importante des recettes publiques.

Contrairement à ce que beaucoup affirment, la crise de la dette belge est donc une crise des recettes et non une crise des dépenses.

4. Une politique monétaire socialement injuste

Depuis 1992 et le Traité de Maastricht, les pays de l'Union européenne ont renoncé à la possibilité d'emprunter à un taux de 0% auprès de leur banque centrale nationale. Ils sont désormais obligés de s'adresser aux banques privées qui prêtent à des taux fixés par les marchés internationaux de capitaux. Ce choix a coûté très cher à la Belgique :

Sur la période 1992-2011, l'État belge a remboursé, en intérêts de la dette, un montant équivalent à 313 milliards €. S'il avait pu emprunter les mêmes montants auprès de sa banque centrale, à un taux de 1%, il aurait alors économisé 250 milliards €...

L'effet « austérité » !

Il faut se serrer la ceinture ! C'est le leitmotiv des dirigeants européens depuis 2008. Mais les mesures d'austérité fonctionnent-elles ?

Les pays du Sud connaissent déjà !

Pour les subir au quotidien depuis 30 ans, les peuples du Sud connaissent très bien les dégâts engendrés par l'austérité. A partir de 1982, des dizaines de pays vont se déclarer incapables de rembourser leur dette. La Communauté internationale décide alors de confier la gestion de crise au Fonds Monétaire International (FMI).

La réponse du FMI à la crise sera très simple : prêter de l'argent au pays du Sud sous deux conditions :

- qu'ils remboursent en priorité leurs créanciers privés
- qu'ils acceptent de mettre en place des **Plans d'Ajustement Structurel (PAS)** ou plans d'austérité : licenciements dans la fonction publique, gel des salaires, réductions de dépenses sociales, privatisations. Ces recettes étaient censées réduire la dette, relancer l'économie et le développement.
-

Les résultats sont sans appel : augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, explosion des inégalités, déstructuration du tissu économique et social. Le triptyque austérité / libéralisation / privatisation a produit exactement les effets inverses de ceux « officiellement » promis et a imposé le néolibéralisme dans le monde entier.

La Troïka applique les mêmes recettes en Europe

Alors que la méthode FMI a aggravé la situation des pays du Sud avec les plans d'ajustement structurel, la **Troïka** applique les mêmes recettes aux États européens en difficulté : aide financière en échange de baisses des salaires, d'augmentation de la TVA, d'augmentation de l'âge de la pension, de réduction du montant des pensions, de coupes dans les budgets de l'éducation et de la santé, privatisations, etc. Sans surprise, le bilan est négatif, comme en témoignent les exemples qui suivent :

- Le Portugal a réduit les pensions, diminué les salaires de ses fonctionnaires et augmenté les impôts dès 2010. Cela n'a pas empêché sa dette de passer de 91% du PIB à 110% de 2010 à 2011.
- En Irlande, le salaire des classes moyennes a été réduit de 15% et la taxe sur les ventes augmentée à 23%. La dette irlandaise est quand même passée de 88% du PIB en 2010 à 105% du PIB en 2011.
- En Grèce, alors que les plans d'austérité successifs asphyxient la population, la dette ne fait qu'augmenter, confirmant une fois de plus que l'austérité ne provoque pas le désendettement d'un pays, mais l'enfonce dans un cercle vicieux sans fin.

L'austérité à perpétuité

L'Union européenne veut ancrer les règles de l'austérité au cœur de son fonctionnement et l'imposer aux États membres. Depuis 2010, elle est passée à la vitesse supérieure en adoptant une série de textes visant à renforcer un pouvoir supra-national et néolibéral. Deux de ses principaux instruments pour orchestrer cette austérité sont le **Mécanisme européen de stabilité (MES)** et le **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)**. Deux créatures au nom compliqué, élaborées dans l'opacité, mais qui auront des conséquences très concrètes sur chaque citoyen.

Nos solutions

L'audit citoyen est un outil pour se réapproprier le débat sur la dette et décider ensemble des mesures à prendre pour résoudre ce problème. Celles-ci devront s'accompagner de mesures complémentaires qui permettent de générer des recettes supplémentaires pour l'État belge.

Réforme fiscale

En Belgique, une imposition des revenus mobiliers et immobiliers, similaire à ce qui existe pour la taxation des revenus du travail, engendrerait des recettes supplémentaires à hauteur de **8 milliards €** pour l'État. La seule réinstauration des tranches d'impôt sur les personnes physiques (IPP) à 52,5%, 55% (pour les revenus situés entre 70.000 € et 165.000 € bruts par an) et 65% (au-delà de 165.000 €) rapporterait **615 millions €** supplémentaires pour les finances publiques, cette proposition ne touchant que 1,66% des contribuables belges. Une cotisation exceptionnelle de crise (donc un *one shot* !) sur le patrimoine pourrait, à elle seule, rapporter **10 milliards €**. La suppression des intérêts notionnels (**3,5 milliards €**), la lutte contre la fraude fiscale (**4 milliards €**) et la taxation sur les plus-values sur action (**4 milliards €**) sont autant de mesures qui devraient permettre de rétablir l'équilibre dans la répartition des richesses entre le capital et le travail...

Mettre au pas la finance et les marchés financiers

Afin que l'économie soit au service des citoyens, il faut impérativement imposer des règles à la finance. Apparemment, la crise n'a pas servi de leçon...

La mise au pas des marchés financiers peut s'opérer notamment par la création d'un pôle public bancaire, la séparation stricte des activités de banques de dépôt et de banques d'affaires, la création d'un registre des propriétaires de titres de la dette, l'interdiction des ventes à découvert et de la spéculation, l'interdiction pour les agences de notation de noter des États, la possibilité pour la Banque Centrale Européenne de prêter directement aux États, la suppression des paradis fiscaux et la levée du secret bancaire, le contrôle des mouvements de capitaux, etc.

Les options ne manquent pas. Nous devons tous nous mobiliser pour leur mise en place afin que les décideurs fassent preuve de courage politique.
Ces mesures peuvent être discutées démocratiquement dans le cadre d'un audit citoyen et de la mise en place d'alternatives socialement justes.

Quelques définitions... pour mieux comprendre !

Audit citoyen de la dette

Il s'agit d'une grande enquête sur la dette publique menée par les citoyens afin de répondre à différentes questions. (Comment ça marche ? D'où ça vient ? Qui paye et qui en profite ? Qu'est-ce qu'on peut y faire ?). Un audit citoyen permet de créer un débat démocratique par tous les moyens à notre disposition (sensibilisation, animations, formations, analyses, recherches... c'est le moment d'utiliser notre créativité !) afin de construire un rapport de force. En exigeant des autorités publiques l'accès à toutes les informations sur notre dette publique, le mouvement citoyen pourra en analyser les composantes et en tirer des conclusions. Cela peut mener à une remise en cause totale ou partielle du remboursement de la dette.

Dettes publiques

Ensemble des emprunts contractés par des emprunteurs publics.

Dettes illégitimes

Une dette peut être qualifiée d'illégitime si celle-ci n'a pas profité à la population. L'intérêt général est donc un élément clef pour qualifier une dette d'illégitime. Le remboursement de la dette ne doit pas impliquer la dégradation des conditions de vie des populations.

Lorsqu'une dette est le résultat soit d'une socialisation de dettes de la finance privée qui a pratiqué des politiques de spéculation, soit d'énormes cadeaux fiscaux non justifiés et inefficaces, elle doit être considérée comme illégitime et ne devrait pas être mise à la charge des peuples. Il s'agira aux citoyens d'un pays engagés dans une démarche d'audit de qualifier une dette d'illégitime ou pas.

Dettes odieuses

Selon le droit international, trois conditions se dégagent pour qualifier une dette d'odieuse :

- elle a été contractée par un régime despotique, dictatorial, en vue de consolider son pouvoir.
- elle a été contractée non dans l'intérêt du peuple, mais contre son intérêt et/ou dans l'intérêt personnel des dirigeants et des personnes proches du pouvoir.
- les créanciers connaissaient (ou étaient en mesure de connaître) la destination odieuse des fonds prêtés.

Plans d'ajustement structurel (PAS)

Il s'agit tout simplement du nom donné à partir des années 80 aux plans d'austérité imposés dans les pays du Sud (Afrique, Asie, Amérique latine). Pendant trois décennies, la quasi-totalité des pays du Sud ont scrupuleusement suivi les orientations prônées par le FMI : licenciements dans la fonction publique, gel des salaires, réductions des dépenses sociales, privatisations... Selon la théorie néolibérale, appliquée à la lettre, l'ajustement structurel proposé par le FMI allait non seulement réduire la dette des pays endettés mais aussi relancer leur croissance et leur développement. C'est tout le contraire qui s'est produit.

Règle d'or

Règle d'équilibre budgétaire selon laquelle le déficit structurel ne pourra pas excéder 0,5% du PIB. Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union Économique et Monétaire (TSCG) prévoit l'obligation de la transposer dans les législations nationales, si possible au niveau constitutionnel. En clair, cette règle une fois intégrée dans les constitutions devra être appliquée même si cela signifie faire des coupes drastiques dans les budgets sociaux.

Troïka

Entité formée de trois institutions qui servent de bailleurs de fonds aux États « en difficulté ». Il s'agit du trio : Banque Centrale Européenne (BCE), Commission européenne (CE) et Fonds Monétaire International (FMI).

Le Mécanisme Européen de Stabilité (MES)

Fonds financier commun aux États-membres de l'Union. Ce fonds est apte à lever des emprunts sur les marchés financiers afin de soutenir un État signataire se trouvant en difficulté (principalement pour le remboursement de sa dette souveraine). Seuls les États qui respectent la « Règle d'Or », c'est-à-dire l'interdiction d'excéder un déficit de 0,5% du PIB, pourront y accéder. Faute de quoi, l'octroi du prêt, ou l'achat des titres de la dette nouvellement émis, sera refusé. C'est la Troïka qui se charge de contrôler le tout. Effectif depuis juin 2012, le MES résulte d'un accord intergouvernemental entre États de la «zone euro» mais est ouvert aux autres États-membres.

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)

Aussi appelé « Pacte budgétaire », le TSCG, durcit les critères du Traité de Maastricht en abaissant le seuil maximum de déficit budgétaire toléré de 3% à 0,5% du PIB. De plus, il exige des États-membres d'inscrire ces nouveaux critères (« Règle d'or ») dans leur Constitution nationale au plus tard un an après son entrée en vigueur (en principe, le 1er mars 2013).

Le texte ne s'imposera qu'aux États qui l'auront signé. Mais la pression est grande sur ceux qui ne l'ont pas encore fait. Nous avons appelé tous les parlementaires belges à ne pas signer ce TSCG, qui constitue une menace pour la démocratie, pour la relance économique, pour le bien-être de la population. Il créera un instrument juridique qui retirera aux Parlements nationaux (Chambres et Sénats) le droit de déterminer eux-mêmes les choix et orientations budgétaires ! La Commission européenne et le Conseil des ministres de l'UE deviendront donc les lieux où ces choix seront effectués. Le Traité va donner aux institutions de l'Union européenne le pouvoir de sanctionner automatiquement les États membres qui tardent à renforcer les politiques antisociales déjà en cours : modération salariale (remise en cause de l'indexation automatique), privatisations, réductions des dépenses publiques, suppression des conventions collectives nationales, recul de l'âge de la pension.

